

DECISION N° DC 15/2023

Attribution du marché 22.023 relatif à l'organisation de spectacles dans le cadre d'actions de sensibilisation du SIOM de la Vallée de Chevreuse

• Lot 3 : Spectacle pour les établissements du Second Degré

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'annonce publiée sur le site Le Parisien.fr annonce 95938 le 13 décembre 2022 et sur la plateforme dématérialisée du SIOM <https://www.e-marchespublics.com/>, annonce 905938, le 13 décembre 2022,

Vu l'offre de la société PARADIGM, 20 chemin de l'éclair, 34170 Castelnau le Lez,

Considérant la volonté du SIOM de sensibiliser les élèves du second degré de son territoire à la prévention des déchets, de manière pédagogique, ludique et interactive,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer à la société PARADIGM, 20 chemin de l'éclair, 34170 Castelnau le Lez, le marché 22.023 relatif à l'organisation de spectacles dans le cadre d'actions de sensibilisation du SIOM de la Vallée de Chevreuse - Lot 3 : Spectacle pour les établissements du Second Degré.

ARTICLE 2 :

Deux offres ont été reçues. Elles ont été jugées recevables. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	PARADIGM
2	2	BULLES DE REVES

En conséquence, le marché sera attribué à l'association PARADIGM, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

L'accord-cadre est à bon de commande et à prix unitaires, il s'exécute par l'émission de bons de commande, en application de l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique.

Les minimum et maximum des prestations à prix unitaires sont exprimés en quantité de représentations annuelle, comme suit :

- quantité minimale annuelle de représentations : 1
- quantité maximale annuelle de représentations : 15

A titre d'information, le prix unitaire est de 1500 € HT pour une représentation et de 2000 € HT pour deux spectacles le même jour dans le même lieu.

ARTICLE 4 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée allant de la date de notification au 31 décembre 2024. Il n'est pas renouvelable.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

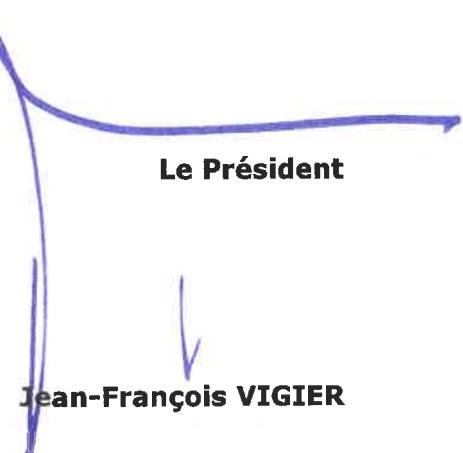
ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le

17 MARS 2023



Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : **17 MARS 2023**
 - affichée le : **17 MARS 2023**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC15_2023
Date de la décision:	2023-03-17 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché 22.023 relatif à l'organisation de spectacles dans le cadre d'actions de sensibilisation du SIOM de la Vallée de Chevreuse ? Lot 3 : Spectacle pour les établissements du Second Degré
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230317-DC15_2023-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20230317-DC15_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	1027
nom original: dc15 23.pdf	application/pdf	119137
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20230317-DC15_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	119137

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2023 à 16h01min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2023 à 16h05min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mars 2023 à 16h05min25s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 mars 2023 à 16h16min01s	Reçu par le MIAT le 2023-03-17

